Pension pour chats - **Un rêve de chat**
8 Route du Pastel - 81310 PARISOT
Visite de la pension, arrivée et départ de séjour sur rendez-vous (9h00-12h00/15h30-18h30)

FORMULAIRE DE RÉSERVATION

COORDONNÉES:

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....
.....

Code Postal: ..... Ville: .....

Téléphone: ..... Email: .....

TYPE(S) DE SEJOUR:

☐ Chambre Individuelle ☐ Chambre Famille

PENSIONNAIRE(S):

Nom: ..... N° identification: .....

☐ Traitement antiparasitaires à jour ☐ Vermifuge à jour ☐ Vaccins à jour - fait le .....

Séjour du ..... au .....

Nom: ..... N° identification: .....

☐ Traitement antiparasitaires à jour ☐ Vermifuge à jour ☐ Vaccins à jour - fait le .....

Séjour du ..... au .....

Nom: ..... N° identification: .....

☐ Traitement antiparasitaires à jour ☐ Vermifuge à jour ☐ Vaccins à jour - fait le .....

Séjour du ..... au .....

☐ Je reconnais l'exactitude des renseignements donnés

☐ Je joins un chèque de 30% d'accompte, soit .....€

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales ci-dessous

Fait à ..... le ..... Signature:

Sous réserve de disponibilité. Pensez à renvoyer ce formulaire accompagné du chèque d'accompte.

Conditions générales, réglement intérieur:

1. Une attention particulière est accordée à l'hygiène de nos locaux.
2. Pendant les vacances scolaires, si le Client vient reprendre son chat plus tôt que prévu, le paiement intégral du séjour réservé sera du.
3. Si pendant son séjour, le chat présente des signes pouvant donner des inquiétudes sur sa santé,la Chatterie le fera examiner par un vétérinaire de son choix. Les frais de consultations, de soins, seront entièrement à la charge du Client, sur présentation d'une note d'honoraires.
4. Sachez que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années dans l'organisme de votre chat sans se manifester et qu'un événement stressant (tel que la mise en pension) peut déclencher l'apparition de symptômes. C'est le cas, entre autres, de la péritonite infectieuse féline (PIF), du FIV (sida du chat), de la teigne, de certaines formes chroniques de coryza, d'insuffisance rénale et d'hépatite. La Chatterie ne pourra pas être tenue pour responsable de l'apparition de ces maladies.
5. La Chatterie se réserve le droit de refuser de prendre en pension un chat agressif, ou porteur connu de maladie contagieuse, ou non vacciné, ou non identifié par tatouage ou transpondeur, ou adulte non stérilisé.
6. Pour tout traitement médical, le Client doit fournir le médicament en quantité supérieure à la durée du séjour (cela en cas de prolongation imprévue) ainsi qu'une ordonnance vétérinaire indiquant le nom du médicament à administrer, la posologie et la raison du traitement. Le traitement est appliqué sous réserve de bonne volonté du chat et donne lieu à un supplément de prix. La Chatterie ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si le chat ne se laisse pas manipuler pour recevoir son traitement.
7. Lorsqu'un chat se révèle agressif ou fuyant au moment du départ, le Client est invité à entrer dans la chambre pour mettre lui-même le chat dans sa boîte de transport. La Chatterie décline toute responsabilité en cas de blessure du Client, du fait de son propre chat ou des autres chats présents dans la chambre.
8. Le Client doit informer le Chatteri si c'est une autre personne qui viendra reprendre le chat. Sans instruction particulière, le chat ne sera remis qu'au Client lui-même (Monsieur ou Madame sauf mention contraire).
9. Le Client est responsable de son chat dès le départ de la Chatterie.